

Déclaration de l'Assistant Secrétaire d'Etat pour la Démocratie, les Droits  
de l'Homme et le Travail  
Monsieur Michael Posner  
Port-au-Prince, Haiti  
16 janvier 2013

Je suis heureux d'être ici en Haiti, un pays qui m'a été d'un intérêt particulier durant plusieurs années. Les relations entre les Etats-Unis, le gouvernement haïtien et le peuple haïtien datent de longtemps et c'est une relation spéciale. Durant les trois derniers jours, à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, j'ai rencontré plusieurs officiels du gouvernement dont le Ministre de la Justice, le Directeur Général de la Police Nationale d'Haiti, le Protecteur du Citoyen du Bureau de la Protection Civile, le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême, et le Secrétaire d'Etat pour l'Intégration des Personnes vivant avec des Handicaps. J'ai également rencontré plusieurs organisations représentant la société civile dynamique en Haiti, des officiels de la MINUSTAH et de sa section des Droits de l'Homme, des leaders religieux, et des représentants de syndicats.

Haiti a pris un grand nombre de mesures pour faire avancer les Droits de l'Homme au cours de l'année écoulée. Le gouvernement s'est engagé à ratifier plusieurs traités sur les Droits de l'Homme et a soumis son premier rapport sur l'implémentation de la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques aux Nations-Unies – «**International Covenant on Civil and Political Rights**». Le rapport soumis par Haiti sous la Révision Périodique des Droits de l'Homme – «**Universal Periodic Review (UPR)**» a été discuté au cours du Conseil des Droits de l'Homme tenu aux Nations-Unies en mars dernier, et le gouvernement s'est engagé à appliquer 122 recommandations faites par le UPR. Le gouvernement a également pris des dispositions pour réformer les lois relatives aux droits des ouvriers, à

l'inclusion des personnes vivant avec des handicaps, et aux droits des femmes.

La majorité des rencontres que j'ai eues ici se sont axées sur le besoin essentiel de renforcer l'Etat de Droit en améliorant l'indépendance du système judiciaire, en adressant les problèmes des conditions d'incarcération dans les prisons et les problèmes de détention, et en réformant la police et les pratiques et les règlements de sécurité.

Un système judiciaire plus indépendant est la clé pouvant amener à mettre un terme au cycle de l'impunité et à installer une culture portant les gens à rendre compte en Haïti. Le gouvernement mérite d'être reconnu pour avoir installé le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), et pour avoir nommé la majorité des juges à la Cour de Cassation. La révocation d'un juge par le CSPJ dans le cadre de l'affaire Mercurieu Valentin Calixte est également une action anticipée importante. La capacité de ces institutions à superviser le système judiciaire, à évaluer la performance des procureurs et des juges, et révoquer les incompetents tout comme ceux qui sont inaptes à servir permettra de mesurer leur succès. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine essentiel.

La justice criminelle tout comme les pratiques et les règlements de détention sont également de grands défis auxquels le gouvernement doit s'attaquer. Les prisons sont extrêmement surpeuplées, et beaucoup de ceux qui y sont détenus sont sujets à subir la détention prolongée et certaines fois sont victimes de détentions arbitraires avant même leur procès. Ces problèmes sont liés aux faiblesses continues rencontrées dans le système criminel de justice et ses lacunes à pouvoir mener des investigations, à inculper et à juger les personnes dans un délai raisonnable.

La collaboration entre l'Administration Martelly et le Parlement pour la ratification des codes criminels qui ont été actualisés est un élément important pour résoudre ces problèmes.

Je me suis aussi concentré sur le maintien de l'ordre et les pratiques de sécurité. Les agents de la Police sont les premiers concernés en ce qui concerne la défense des droits de l'homme. – Ils ont l'obligation de protéger l'Etat de Droit et les droits des citoyens. Lorsqu'ils échouent dans leurs responsabilités, l'Etat a le devoir de les tenir responsables par des procédures administratives et criminelles. Par exemple, la Police et la Justice peuvent, et devraient faire davantage pour améliorer leur performance en ce qui a trait à la prévention, l'investigation et les poursuites judiciaires sur les cas de violence basée sur le genre. Lorsque des officiels violent la loi – par exemple, en faisant usage de force excessive, ou en perpétrant des arrestations arbitraires – l'Etat a le devoir de mener des poursuites criminelles contre eux. Personne n'est au dessus de la loi, et rendre les officiels responsables pour leur inconduite est important en vue de restaurer la confiance du public.

Trois ans après le tremblement de terre, Haiti se retrouve à un carrefour. Alors que le pays commence à aller au-delà de l'assistance de la catastrophe, c'est donc le moment opportun pour Haiti – pour son gouvernement et ses citoyens – de s'engager dans une ère nouvelle de gouvernance démocratique et responsabilisée. Etant qu'ami et proche partenaire, le gouvernement américain reste disponible pour accompagner dans ce processus. Mais – l'avenir de ce pays n'appartient ni aux Etats-Unis, ni aux Nations-Unies, ou tout autre acteur international. L'avenir d'Haiti appartient et est entre les mains du peuple haïtien. Ma visite m'a fait comprendre clairement que beaucoup d'Haïtiens ont le grand désir et sont impatients de travailler pour un avenir différent. Nous sommes prêts à les accompagner.